

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 033-213303258-20230411-2023_04_13_06-DE

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : 06/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal.

Présents : Mrs BERNARD Jean-Louis, HILARION Jean-Luc, VIGNON Olivier, DUPONT Philippe, REBELO Miguel, LABORDE Philippe, DUKERS Nancel, EPAUD Grégory - Mmes BODEI Magali, BOUSSARD Cynthia, BOUTEVILAIN Aurélie

Absents excusés : Mmes CLAUSS Hélène (pouvoir à M. BERNARD), DERMONT Nadia (pouvoir à M. LABORDE), M. BETTES (pouvoir à M. HILARION)

Secrétaire de séance : Aurélie BOUTEVILAIN

Objet : Tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de la salle polyvalente à compter du 1^{er} mai 2023.

Une première délibération avait été prise le 06 décembre 2022 afin de répercuter à compter du 1^{er} janvier 2023 la hausse énergétique sur les tarifs de base et d'appliquer un forfait de 10 €, voire sur consommation réelle si celui-ci était dépassé.

Monsieur le Maire propose à nouveau de revoir ces tarifs afin de répercuter cette fois-ci le coût des ordures ménagères, à savoir + 17.50 €

Ainsi, il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

		Commune	Hors commune
Particuliers (caution 500 €)	En semaine, la journee	100 € + forfait de 10 € (ou au réel) + 17.50 €	200 € + forfait de 10 € (ou au réel) + 17.50 €
	Samedi + dimanche	200 € + forfait de 10 € (ou au réel) + 17.50 €	400 € + forfait de 10 € (ou au réel) + 17.50 €
Associations	En semaine, la journee	Gratuit + forfait de 10 € (ou au réel) + 17.50 €	Gratuit + forfait de 10 € (ou au réel) + 17.50 €
	Samedi ou Dimanche	Gratuit + forfait de 10 € (ou au réel) + 17.50 €	50 € + forfait de 10 € (ou au réel) + 17.50 €
	Week end	Gratuit + forfait de 10 € (ou au réel) + 17.50 €	100 € + forfait de 10 € (ou au réel) + 17.50 €
Manifestations commerciales (caution 500 €)	En semaine, à la journee	400 € + forfait de 10 € (ou au réel) + 17.50 €	
	Week end	900 € + forfait de 10 € (ou au réel) + 17.50 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des votants et 1 abstention les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2023.

La secrétaire de séance
Aurélie BOUTEVILAIN

Fait à Plassac,
Le 11/04/2023
Le Maire
Jean-Louis BERNARD

